

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 12

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. *Badoux* présente une motion concernant la réserve de beaux peuplements forestiers, de beaux arbres, pouvant en quelque sorte compléter, en différentes parties de la Suisse, le Parc national, trop éloigné pour beaucoup. Il propose que :

- 1° *La Société forestière suisse décide de continuer son activité en ce qui concerne la création de réserves forestières en Suisse;*
- 2° *cette activité aura comme buts principaux de conserver, d'enrichir et d'agrandir les réserves forestières et parcs forestiers existant aujourd'hui dans notre pays.*

M. *Weber* rappelle les expériences faites avec l'achat de réserves et recommande de ne pas recommencer dans ce sens.

Le Comité permanent accepte cette motion, adoptée à l'unanimité par l'assemblée. Il étudiera la question au point de vue pratique, avec le motionnaire, et fera rapport à une prochaine assemblée.

M. *Uehlinger* demande la création dans nos journaux forestiers d'une rubrique donnant un résumé des différentes publications forestières parues dans les pays environnants. Le Comité permanent accepte aussi cette motion pour étude.

M. *Badoux* n'en voit pas la réalisation possible. Pour être utile, un tel résumé doit être complet, et alors très coûteux. Ce travail a été fait en partie, en 1900, dans le « Journal » par M. Roulet de Neuchâtel, mais a été rapidement abandonné. La première tâche de nos journaux est de nous donner des travaux originaux, et non pas des récapitulations. M. *Borel* estime que ce travail serait du ressort du Comité international d'agriculture à Rome, section de sylviculture. M. *Knuchel* fait aussi quelques objections d'ordre financier. L'assemblée prie le Comité permanent d'étudier la question avec la rédaction des journaux forestiers.

M. *Borel* présente un compas forestier enregistreur, compas russe.

M. *Oechslin* demande que les séances de la Société ne coïncident pas avec celles de la Société helvétique des sciences naturelles. Le Comité permanent prend note de la chose.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à midi.

Le secrétaire : *James Peter-Contesse*.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite de l'examen subi, le département soussigné a déclaré Monsieur *Edmond Kaelin*, de Zurich et Einsiedeln, éligible à un poste supérieur de l'administration forestière.

Berne, le 4 novembre 1927. *Département fédéral de l'Intérieur.*

Ecole forestière de Zurich. Au commencement du semestre d'hiver 1927/28, le nombre des étudiants de la division forestière de l'Ecole polytechnique était le suivant :

1 ^{er} cours	:	9	étudiants
2 ^e	»	7	»
3 ^e	»	6	»
4 ^e	»	8	»

Ces 30 étudiants suisses (en 1926 : 34) se répartissent comme suit entre les cantons d'origine : Berne 10, Valais 4, Zurich, Thurgovie et Bâle-Ville chacun 3, Soleure, Grisons et Vaud chacun 2, Neuchâtel 1.

Ont quitté l'Ecole, en 1927 : 13 étudiants, dont 10 ont reçu le diplôme d'ingénieur forestier.

Ainsi que le montrent les chiffres ci-dessus, la fréquentation de notre Ecole continue à diminuer. Cette diminution peut être qualifiée de très forte si l'on considère le nombre total actuel de nos étudiants (30), tandis que, vers 1920, un seul cours n'en comptait pas moins de 28.

Le nombre des diplômes décernés tend à se rapprocher de celui des ingénieurs forestiers qui, chaque année, réussissent à obtenir un poste en Suisse. Ce nombre a été de 8 en 1925 et de 9 en 1926; il semble devoir être à peu près le même dans l'année courante.

De ce qui précède, on tirera la conclusion que les possibilités de trouver un poste forestier s'améliorent pour nos jeunes ingénieurs forestiers, encore si nombreux sans place, mais cependant bien lentement.

H. B.

Camions militaires. Le Département militaire fédéral procède actuellement à des essais au moyen du camion gazogène préconisé par M. Aubert, inspecteur forestier à Rolle. Ce camion a été loué pour quinze jours et prend part au cours de répétition du régiment d'artillerie lourde 1, à Schwarzenburg.

Durant la semaine dernière, il a été soumis à diverses épreuves de 80 à 120 kilomètres par jour, comme camion chargé ou tracteur de pièce lourde d'artillerie.

L'épreuve de montagne eut lieu le 14 octobre au Grimsel. Le camion gazogène transportant six tonnes dont trois en remorque fut mis en concurrence avec un camion à essence de remorque et de conditions identiques. Partis de Meiringen à 8 h., les deux véhicules arrivèrent au sommet du Grimsel (2130 m) à 13 h., après deux arrêts de cinq minutes seulement, le camion au gaz de bois ayant 100 mètres d'avance sur celui à essence.

Deux officiers supérieurs du service technique militaire et le chef de parc des autos de l'armée, lieutenant-colonel Kunz, ont contrôlé ces essais qui sont absolument concluants et seront probablement continués.

Au retour, à Guttannen, le chef de l'état-major général, colonel divisionnaire Roost, accompagné de ses chefs de section, se fit expliquer le fonctionnement du camion à gaz par le capitaine Aubert.

(« La Revue », 21 octobre 1927.)

Ainsi il semblerait que nos hautes autorités militaires accordent enfin l'attention voulue à l'innovation proposée par M. F. Aubert. C'est un beau succès pour lequel nous le félicitons cordialement; il a su, grâce à sa belle persévérance, surmonter tous les obstacles rencontrés sur sa route. Les forestiers suisses se réjouiront avec lui de le voir enfin récolter le juste fruit de ses patientes recherches.

H. B.

Etranger.

France. Les journaux français nous ont appris le décès, survenu le 22 août 1927, de M. *Alphonse Mathey*, conservateur des forêts en retraite, à l'âge de 65 ans.

Ce distingué sylviculteur a beaucoup publié. Citons parmi ses ouvrages les plus connus : *Le pâturage en forêt* et son *Traité d'exploitation commerciale des bois*, en deux volumes, ouvrage monumental de grande valeur. Nombreux sont, en outre, ses articles dans la « Revue des Eaux et Forêts » ainsi que dans d'autres revues forestières françaises, notamment sur le traitement des taillis; articles aussi solidement documentés que brillamment écrits.

Avec M. Mathey disparaît un des représentants les plus remarquables de la sylviculture française, un forestier admirablement doué et qui fut prodigieusement actif.

Divers.

Bananes ou fruits du pays ? Sous ce titre, le professeur *Feer*, directeur de l'hôpital des enfants, à Zurich, a publié le 22 septembre 1927, dans la « *Neue Zürcher Zeitung* », un excellent article sur lequel le secrétariat suisse des paysans nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs.

M. Feer montre que les bananes et oranges possèdent une valeur nutritive qui n'est que de peu supérieure à celle de nos fruits indigènes, pommes, poires, cerises, etc. Quant à leur teneur en vitamines, elles n'offrent aucune supériorité quelconque. Une chose est certaine, par contre, c'est que ces fruits importés de l'étranger se vendent beaucoup plus cher chez nous que les fruits indigènes produits par nos agriculteurs.

L'auteur de cet article en tire la conclusion que les Suisses seraient bien inspirés de consommer davantage des fruits produits dans le pays. La culture fruitière indigène recevrait un encouragement bien mérité si une partie des millions consacrés à l'achat des fruits étrangers lui était réservée.

Il nous paraît que le professeur zurichois a grandement raison.
